

**AVENANT DU 3 FEVRIER 2005 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DU
11 FEVRIER 2004**

Entre :

La Direction du Groupe Casino, représentée par M. Thierry BOURGERON, Directeur des Ressources Humaines,

D'une part,

Et

Les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe Casino, représentées par :

- Pour la CFE-CGC, M. Charles JACOB
- Pour la CFTC, Mme Michèle BONNOT
- Pour la CGT, M. Thierry MENARD
- Pour la Fédération des Services CFDT, M. Jean-Louis BOULIN
- Pour le Syndicat Autonome, M. Serge DURAND
- Pour le SNTA-FO Casino, affilié à la FGTA-FO, M. Jacques CAZENEUVE
- Pour l'UNSA Casino, M. Christian ORIOL

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'article 1 de l'accord du 11 février 2004 concernant la définition du périmètre prévoit que « Dans le cas d'une modification du périmètre par l'apport d'une société nouvelle, son adhésion s'effectuerait par une proposition du Directoire et par la signature d'un avenant conclu dans les mêmes formes que le présent accord. Elle serait alors incluse dans le périmètre de calcul du présent accord et sous réserve des conditions de l'article 2, les salariés seront considérés comme ayant-droits ».

Ainsi, les partenaires sociaux souhaitant faire bénéficier les salariés de la Société JUNICHAR et de la Société CASINO FRANCHISE de l'intéressement « Groupe » ont décidé de conclure le présent avenant.

1 – AVENANT A L'ARTICLE 1 « DEFINITION DU PERIMETRE »

Il a été décidé d'inclure la Société JUNICHAR et la Société CASINO FRANCHISE dans le périmètre de l'accord d'intéressement du 11 février 2004.

En conséquence, la liste des sociétés constituant le périmètre de l'accord d'intéressement du 11 février 2004 est mise à jour de la façon suivante :

- Sociétés domiciliées au 24 rue de la Montat – 42008 ST ETIENNE CEDEX 2

Casino Guichard- Perrachon SA

Casino Cafétéria

Mutuelle Interprofessionnelle Economique Ligérienne (M.I.E.L.)

Serca

Sudéco

Floréal

Uranie

SCI Les Béguines

Acos

Comacas

Distribution Casino France

Casino Services

L'Immobilière Groupe Casino

Restauration Collective Casino (R2C)

Casino Information Technology (CIT)

Casino Carburant

Casino Franchise

SC Dinetard

SCI Bourg-en-Bresse

SCI Kerbernard

SNC Soderip

SCI de l'Océan

Société Française d'Exploitation d'Hypermarchés et de Supermarchés (SFEHS)

- Sociétés domiciliées au 15 rue des Alliés – 42100 ST ETIENNE :
Thor
TPLM

- **Catex**
Aéroport de St-Etienne
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

- **Institut Pierre Guichard**
49 rue de la Montat
42100 ST ETIENNE

- **Easydis**
Immeuble « Le Diamant »
Rond Point Auguste Colonna
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

- **Kamili SA**
Avenue Philippe Rochat
06600 ANTIBES

- **EMC Distribution**
58 – 60 avenue Kléber
75116 PARIS

- **Casino Vacances**
67 rue de Richelieu
75002 PARIS

- **Junichar SA**
La Chapelle de Lacoste
Cressely
78114 MAGNY LES HAMEAUX

2 – AVENANT AU PARAGRAPHE II – INTERESSEMENTS LOCAUX DES DIFFERENTES BRANCHES D'ACTIVITES – II – A - DISTRIBUTION

Le premier paragraphe de l'article 6 « Magasins» est modifié comme suit :

« Pour les hypermarchés, les supermarchés et les Sociétés Kamili SA et Junichar SA, le calcul de l'intéressement local est basé sur l'évolution de la création de valeur selon la formule ci-après : »

Le premier paragraphe de l'article 9 « Amont magasins » est modifié comme suit :

« Sont concernés les services centraux de Distribution Casino France, Serca, Casino SA, les sociétés Casino Services, Comacas, L'Immobilière Groupe Casino, Catex, IPG, Miel Mutuelle, Acos, EMC Distribution, Casino Information Technology, Casino Vacances, Casino Franchise, ainsi que les magasins de moins de deux ans. »

3 – AVENANT A L'ARTICLE 20 « FORMALITES»

Le présent avenant sera déposé conformément aux dispositions légales par lettre recommandée avec accusé de réception à l'initiative de la Direction.

Fait à St-Etienne, le 3 février 2005

Pour la Direction :

Thierry BOURGERON

Pour les organisations syndicales :

CFE-CGC : Charles JACOB

CFTC : Michèle BONNOT

CGT : Thierry MENARD

Fédération des Services CFDT :
Jean-Louis BOULIN

Syndicat Autonome : Serge DURAND

SNTA-FO Casino, affilié à la FGTA-FO :
Jacques CAZENEUVE

UNSA Casino : Christian ORIOL